

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
Direction des Forêts
Service Recherche en Biodiversité

Protocole de Nagoya (APA) au Burundi : Mise en place des points de Contrôles

Dans le cadre de la mise œuvre du Projet de production des essences agroforestières, forestières, autochtones et plantes médicinales de l'OBPE des descentes sur terrains ont été effectuées dans les circonscriptions administratives frontalières avec des points potentiels de contrôles des ressources génétiques.

L'objectif de la mission était de donner des informations relatives au protocole et de son état de mise en œuvre notamment en rapport avec la mise en place des points de contrôle au Burundi. Les administrations provinciales et les administratives à la base (communales et collinaires) ainsi que les responsables de l'OBR (Mr. Dismas HABIMANA) et de police des postes de frontières de Mugina à Makamba (Major de Police NDAYISHIMIYE Rénovât) et du port de Rumonge ont été Contactés. A Makamba, l'équipe en mission a le Conseiller du gouverneur chargé du développement NIMBONA qui les a bien accueillis et a promis de transmettre le message au gouverneur, il a ajouté que cette activité vient à temps car beaucoup d'espèce qui s'observaient dans le temps ne sont plus, il a accepté de bien collaborer avec l'équipe qui sera mis en place pour faire ce travail.

Au niveau communal, l'administrateur a délégué la Mme KARORERO Césalie chef de colline qui circonscrit le poste de Mugina

Au niveau de la frontière à Mugina, la discussion sur la mise en place d'un post de surveillance des espèces importées et exportées a porté sur les cadre de la mise en œuvre des principes APA au Burundi et les engagements des parties prenantes à la conventions.

De la même manière la même activité a été menée à Rumonge qui circonscrit le port de Rumonge. Les rencontres ont concernées Conseiller chargé du développement communal, Monsieur HAKIZIMANA Erasme et le Chef de cabinet Monsieur NTIRANYIBAGIRA Abdoul.

Au niveau du port de RUMONGE, l'équipe en mission a discuté avec Madame Nduwimana Agrippine le chef du port de RUMONGE.

De ces rencontres, les concernés contactés ont salué le projet de mettre en places ces points de contrôles car dans d'autres pays au niveau des frontières ce service existe déjà ; il reconnait également que ça relève des conventions internationales et qu'ils constituent des atouts pour la perception d'impôts. Ils ont alors fait savoir que à leur niveau ils comprennent bien le rôle de ces points de contrôles et qu'ils attendraient les directives de leurs chefs hiérarchiques et de cela l'équipe a promis de transmettre leur doléances et la recommandation en a été de prévoir des cadres d'informations des autorités hiérarchiques de ces institutions visitées (Direction Générale de l'autorité maritime et Portuaire et le commissariat Général des migration).



Photo 1 : Equipe de terrain à Mabanda avec Madame le chef de la colline à gauche

Fait à BUJUMBURA, le 15/01/2024

Par l'équipe en descente :
MANIRAKIZA Odette

MASABO Onesphore

MBARUSHIMANA Didier